



Direction Générale des
Impôts

CI 62/25/DGI

1 3 Janv 2025

NOTE

**Taux de change base de conversion des revenus perçus en monnaies
étrangères au cours de l'année 2024**

Les taux de change moyens à retenir pour la conversion en dirhams des revenus de source étrangère perçus au cours de l'année 2024, libellés en monnaie du pays d'origine, sont fixés comme suit :

- 1 Euro -----	10,756 DH
- 1 Dollar américain -----	9,959 DH
- 1 Livre sterling (anglaise) -----	12,733 DH
- 1 Franc suisse -----	11,295 DH

Le Directeur Général des Impôts

Signé: IDRISSE KAITOUNI Younes

